



### Séance du conseil d'administration du CGDIS du 23 février 2023

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment, 6 engagements, 4 mutations internes, 1 départ, 1 nomination définitive, 6 services à temps partiel, 5 réductions de la période d'initiation, 2 autorisations pour exercer des activités accessoires et 1 changement de statut vers la carrière du pompier.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

CIS	Fonction
Kahler	Chef de CIS
Kahler	Chef de CIS adjoint
Schiffange	Chef de CIS adjoint
Redange	Chef de CIS adjoint
Wanseler	Chef de CIS adjoint

Base SAMU	Fonction
Luxembourg HOKI	Chef de Base adjoint

Il a été procédé aux nominations :

CIS	Fonction
Kahler	Chef de CIS
Kahler	Chef de CIS adjoint

Base SAMU	Fonction
Luxembourg HOKI	Chef de Base adjoint

Suite aux travaux d'aménagement et de rénovation au sein du CIS Boulaide, un **avenant au contrat de louage de biens immeubles**, conclu en 2020 entre le CGDIS et d'administration communale de Boulaide, est approuvé par le conseil d'administration.

Dans le cadre de l'exploitation du réseau de radiodiffusion, et notamment l'installation du matériel technique sur une antenne située à Esch-Gaalgebierg, une **convention de site partagé**, à conclure entre le CGDIS et l'entreprise Post Luxembourg, est approuvée par le conseil d'administration.

Les actes pour le transfert de propriété du terrain ainsi que des bâtiments hébergeant le **CIS Mamer**, y implantés, sont achevés, et approuvés par le conseil d'administration.

Suite aux changements apportés au règlement intérieur lors de la plénière du mois de novembre 2022, concernant notamment l'Institut National de Formation des Secours (INFS), et suite aux expériences de formation des années écoulées, les modifications proposées aux **fiches du Référentiel Emploi & Activités (REA)** sont approuvées par le conseil d'administration.

L'ajoute proposée au **règlement taxes** en y incluant les frais pour la fourniture de cylindres à clé unique pour les dépôts de clés, accès par barrières et bornes est approuvée par le conseil d'administration.

Le **registre des signatures financières** est adapté suite à certains changements au niveau du personnel.

Le conseil d'administration donne son accord de principe quant à la prestation et l'indemnisation intégrale **d'heures supplémentaires** accomplies dans le cadre de certains évènements annuels récurrents.

Dans un but de favoriser une collaboration dans le domaine de la formation, le conseil d'administration valide la **convention-cadre** à conclure entre le CGDIS et le Centre Hospitalier de Luxembourg.

La séance est suivie de l'assermentation d'un pompier du cadre de base et d'un rédacteur.